

La deuxième province  
Également connu sous le nom de Province internationale de l'Atlantique  
de l'Église épiscopale protestante des États-Unis d'Amérique  
Procès-verbal du Synode 2018  
12-13 avril 2018

Le Synode provincial a été convoqué à l'hôtel Desmond, Albany, New York, le 12 avril 2018. La séance d'affaires a été ouverte à 12 h 45 par le président, le très révérend Lawrence Provenzano, évêque de Long Island, et une prière d'ouverture a été offerte par le très révérend docteur DeDe Duncan-Probe, évêque du centre de New York.

Mme Dorothy-Jane Connolly, présidente du Comité de planification du Synode, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et passe en revue le contenu des dossiers distribués lors de l'inscription afin de s'assurer que chacun dispose de tous les documents nécessaires. Elle présente les membres du Comité exécutif provincial présents sur l'estrade.

L'ordre du jour a été accepté tel qu'il a été distribué (annexé à ce procès-verbal comme Pièce 1), suivi de la certification de la présence d'un quorum par le Secrétaire de la Province, Canon Paul Ambos, Esq. (New Jersey). La liste des évêques et des adjoints présents est jointe en annexe 2 au présent procès-verbal.

Le président Provenzano a annoncé les nominations suivantes :  
Commission de l'expédition des affaires : Mme Diane Pollard (New York), présidente, et Mme Laura Russell (Newark)  
Commission des Résolutions : Le Très Révérend William Franklin (Ouest de New York) et le Révérend Dahn Gandell (Rochester)

Le procès-verbal du Synode des 15-16 avril 2015, tenu à l'hôtel Desmond, à Albany, est, sur proposition, appuyée et dûment adoptée, approuvé tel que distribué.

Le comité des nominations était composé de Mgr William Franklin (Western New York), Mme Diane Pollard (New York) et Mme Connolly. Les candidats du comité des nominations pour les différents postes à élire ont été présentés par Mme Connolly :

- a. Président : Le révérend Dahn Gandell (Rochester).  
Il n'y a pas de nominations de l'assemblée l'assemblée. Il est proposé, appuyé et adopté de clore les nominations pour ce poste. Il est ensuite proposé, appuyé et adopté de voter à l'unanimité pour l'élection de Mère Gandell à la présidence.
- b. Vice Président : Le très révérend Docteur DeDe Duncan-Probe (Central New York)  
Il n'y a aucune nomination de l'assemblée. Il est proposé, appuyé et adopté de clore les nominations pour ce poste. Il est ensuite proposé, appuyé et adopté de voter à l'unanimité pour l'élection de l'évêque Duncan-Probe au poste de vice-président.
- c. Secrétaire : Canon Paul Ambos, Esq. (New Jersey)

Il n'y a aucune nomination de l'assemblée. Il est proposé, secondé et adopté de clore les nominations pour ce poste. Il est ensuite proposé, secondé et adopté de voter à l'unanimité pour l'élection du chanoine Ambos au poste de secrétaire.

d. Trésorier : Chanoine Phyllis Jones (New Jersey)

Il n'y a aucune nomination de l'assemblée. Il est proposé, secondé et adopté de clore les nominations pour ce poste. Il est ensuite proposé, secondé et adopté de voter à l'unanimité pour l'élection du chanoine Jones au poste de trésorier.

e. Représentant épiscopal au Conseil provincial : Le très révérend William H. ("Chip") Stokes (New Jersey)

Il n'y a aucune nomination de l'assemblée. Il est proposé, appuyé et adopté de clore les nominations pour ce poste. Il est ensuite proposé, appuyé et adopté de voter à l'unanimité pour l'élection de l'évêque Stokes comme représentant épiscopal au Conseil provincial.

f. Représentant clérical au Conseil provincial : Le révérend Joell Szachara (Central New York)

Il n'y a aucune nomination de l'assemblée. Il est proposé, appuyé et adopté de clore les nominations pour ce poste. Il est ensuite proposé, appuyé et adopté de voter à l'unanimité pour l'élection de Dean Szachara comme représentant des clercs au Conseil provincial.

g. Représentante laïque au Conseil provincial : Mme Yvonne O'Neal (New York)

Il n'y a aucune nomination de l'assemblée. Il est proposé, appuyé et adopté de clore les nominations pour ce poste. Il est ensuite proposé, appuyé et adopté de voter à l'unanimité pour l'élection de Mme O'Neal comme représentante laïque au Conseil provincial.

h. Représentante des clercs au Conseil exécutif : La Révérende Lillian Davis-Wilson (Western New York)

Il n'y a aucune nomination de l'assemblée. Il est proposé, appuyé et adopté de clore les nominations pour ce poste. Il est ensuite proposé, appuyé et adopté de voter à l'unanimité pour l'élection du diacre Davis-Wilson comme représentant des clercs au Conseil exécutif.

Le rapport du trésorier a été présenté par le trésorier Richard J. « Jerry » Carroll (Albany) : Le tableau des demandes pour le prochain triennat a été présenté (joint comme pièce 3). Le Très Révérend Jean Zache Duracin (Haïti) a objecté que les données pour Haïti étaient incorrectes pour 2015 et a demandé que le Trésorier vérifie une mise à jour avec le Trésorier de la Convention générale. Le trésorier Carroll s'est engagé à le faire. Il a ensuite présenté les résultats de l'exécution du budget pour les années 2015 à 2017 (pièce 4) et a présenté la proposition de budget 2019-2021 (pièce 5). Une discussion s'ensuit. Le révérend John V. (« Jack ») Zamboni (New Jersey) a proposé de changer les lignes budgétaires pour « Exécutif provincial » sous « Dépenses de coordination » et « Réseaux et autres programmes » sous « Dépenses de programme » à zéro et d'insérer 40 000 \$ pour chaque année comme nouveau poste de dépenses pour « Ministère de la province » sous « Dépenses de programme », en ajustant les totaux en conséquence. Cette proposition est appuyée et, après discussion, adoptée. Le budget ainsi modifié est ensuite adopté à l'unanimité.

Le Comité des résolutions a reçu des projets de résolution à soumettre à la Convention générale. Le Président Provenzano a fixé un délai de 17h00 pour les soumissions supplémentaires, qui seront examinées lors de la session de travail de demain.

Après les prières et les intercessions, la réunion a été interrompue à 14h27 pour les ateliers, qui seront suivis de l'Eucharistie et du dîner synodal.

Pendant le dîner, le Président Provenzano a reconvoqué le Synode, après quoi la résolution suivante a été proposée par le Conseil provincial et adoptée par acclamation :

*Considérant que le chanoine Charles H. (« Chuck ») Perfater, membre fidèle de l'Église épiscopale du diocèse du New Jersey, a servi fidèlement sa paroisse, son diocèse et sa province dans de nombreuses fonctions officielles ;*

*Considérant qu'il a utilisé ses compétences en matière de communication et d'organisation pour maintenir la province active et vitale dans le travail de l'église ;*

*Considérant que le chanoine Perfater a travaillé avec le Conseil de direction provincial pour élever les objectifs et le statut de toutes les provinces ;*

*Considérant qu'il a réussi à encourager d'autres personnes de la province, de son diocèse, de sa paroisse et d'autres provinces à être également actives dans des rôles de direction ;*

*Considérant qu'il a amené la province à travailler avec les technologies émergentes ;*

*Considérant que le chanoine Perfater a permis la tenue de conférences sur l'intendance, la pastorale des jeunes et d'autres sujets dans la province ;*

*Alors que le chanoine Perfater a permis et soutenu les ministères émergents ;*

*Considérant qu'il a coordonné toutes les activités de la Province II pendant ces nombreuses années ;*

*Considérant que le chanoine Perfater a servi la province II pendant au moins trois ans après avoir demandé l'autorisation de se retirer de sa fonction officielle ;*

Il est DONC RESOLU que la Province II de l'Église épiscopale est reconnaissante au Canon Charles H. Perfater pour ses services et reconnaît publiquement le leadership exceptionnel qu'il a fourni en tant que Coordinateur exécutif. Son leadership le distingue, honore la Province, et marque un engagement profond envers l'Église épiscopale ; et

Il est EN OUTRE RESOLU que cette résolution fasse partie du procès-verbal du Synode 2018 de la Province II et qu'une copie officielle soit présentée au chanoine Perfater.

Un certificat inscrit de cette résolution a été présenté au chanoine Perfater. Le Président Provenzano a déclaré que le Conseil Provincial avait autorisé une somme de 1200 \$ - 100 \$ pour chaque année de service du Chanoine Perfater à la Province - à donner à un ministère de son choix. Le Chanoine Perfater a déclaré que cette somme devrait aller à la lutte contre le trafic humain. Le Président, sans objection, annonce un changement d'ordre du jour pour vendredi :

9 h - 11 h - Orientation de la Convention générale

11:15 - Session plénière : Discussion ouverte sur les résolutions et le Livre bleu

12:30 - Prière de midi et déjeuner

13 h 15 - séance d'écoute sur la Communauté bien-aimée

La réunion est dûment suspendue à 20h22.

Le 13 avril, après la prière du matin et des présentations sur la prochaine Convention générale par la Révérende Gay Jennings, Présidente de la Chambre des Députés, le Révérend Canon Michael Barlowe, Secrétaire de la Convention, et des représentants du Bureau de la Convention générale et du Groupe des pensions de l'Église, la réunion a repris à 11h15. Le Comité des résolutions a présenté deux résolutions à soumettre à la Convention générale par le Synode et en a proposé l'adoption :

### **Contre la traite des êtres humains**

*Il est résolu*, avec l'accord de la House de \_\_\_\_\_, que, conformément à la résolution 2009-A167 de la 76e Convention générale de l'Église épiscopale, qui « appelle à la protection de toutes les victimes de la traite des êtres humains », la 79e Convention générale de l'Église épiscopale soutienne le Code de conduite pour la protection des enfants contre l'exploitation sexuelle dans les voyages et le tourisme (« le Code ») adopté par l'ECPAT (End Child Prostitution and Trafficking) ; et qu'il soit également résolu que

*Il est résolu* que la 79e Convention générale de l'Église épiscopale encourage les programmes et les ministères de l'Église épiscopale à donner la préférence aux compagnies et entreprises touristiques, y compris, mais sans s'y limiter, les hôtels, les compagnies aériennes et les agences de voyage, qui ont signé le Code lorsqu'ils prennent des dispositions pour des réunions et des voyages vers des réunions ; et il est en outre résolu que

*Il est résolu* que la 79e Convention générale de l'Église épiscopale encourage les programmes et les ministères de l'Église épiscopale à offrir des possibilités de plaider et d'éducation auprès des compagnies et des entreprises touristiques, y compris, mais sans s'y limiter, les hôtels, les compagnies aériennes et les agences de voyage, qui n'ont pas signé le Code lorsqu'ils sont utilisés pour l'organisation de réunions et de voyages vers des réunions ; et il est en outre résolu que

*Il est résolu* que la 79e Convention générale de l'Église épiscopale exhorte tous les diocèses, les paroisses au sein des diocèses et les membres de l'Église épiscopale à donner la préférence aux compagnies et entreprises touristiques, y compris, mais sans s'y limiter, les hôtels, les compagnies aériennes et les agences de voyage, qui ont signé le Code lorsqu'ils voyagent et à s'engager dans un plaidoyer auprès des compagnies et entreprises touristiques qui ne l'ont pas fait ; et il est en outre résolu que

*Il est résolu* que le site Web de l'Église épiscopale mette à disposition des informations actuelles sur le statut des entreprises qui ont signé le Code, que l'on peut trouver à l'adresse <http://www.thecode.org/who-have-signed/members/>.

### **Explication**

L'industrie du voyage et du tourisme est particulièrement bien placée pour lutter contre la traite des enfants à des fins sexuelles. Par exemple, 45 % des enfants victimes de la traite à des fins sexuelles dans la ville de New York sont exploités dans des hôtels (Ric Curtis et al., "The Commercial Sexual Exploitation of Children in New York City", The Center for Court Innovation, NYC, 2008). Les membres de cette industrie qui adhèrent au Code s'engagent à :

1. établir une politique et des procédures contre l'exploitation sexuelle des enfants.
2. Former les employés aux droits des enfants, à la prévention de l'exploitation sexuelle et à la manière de signaler les cas suspects.
3. Inclure dans les contrats de toute la chaîne de valeur une clause stipulant une politique commune de répudiation et de tolérance zéro de l'exploitation sexuelle des enfants.
4. Fournir des informations aux voyageurs sur les droits des enfants, la prévention de l'exploitation sexuelle des enfants et la manière de signaler les cas suspects.
- 5.

5. Soutenir, collaborer et engager les parties prenantes dans la prévention de l'exploitation sexuelle des enfants. 6. Faire un rapport annuel sur la mise en œuvre des activités liées au Code.

Près de 1 300 entreprises ont signé le Code, dont Delta Airlines, Hilton Worldwide et Uber Technologies Inc.

Le fait de soutenir le Code lors de l'organisation de réunions et de déplacements vers des réunions permettrait à l'Église épiscopale de poursuivre sa tradition d'utiliser son pouvoir économique pour défendre la justice et soutenir les droits humains des enfants.

La résolution proposée est adoptée par acclamation.

### **Respecter la dignité des immigrés**

*Il est résolu*, avec l'accord de la House de \_\_\_\_\_, que la 79e Convention générale de l'Église épiscopale rejette et déplore le traitement raciste et injuste des immigrants, quel que soit leur statut résidentiel ; et il est en outre résolu que

*Résolu*, que l'Église épiscopale affirme les propositions suivantes concernant les immigrants dans notre pays : 1. L'accueil juste et le traitement hospitalier de l'étranger parmi nous est une composante de la vie baptismale fondée sur la foi. 2. Les immigrés sans papiers devraient avoir une possibilité raisonnable d'obtenir la résidence permanente. 3. Les membres de la famille proche devraient être autorisés à se réunir sans délai excessif avec les personnes légalement présentes aux États-Unis. 4. Les principes américains fondamentaux de l'application régulière de la loi devraient être accordés à toutes les personnes ; et il est en outre précisé que

*Il est résolu* que l'Église épiscopale demande au gouvernement des États-Unis de mettre en œuvre des moyens humains pour faire respecter un contrôle raisonnable des frontières ; et il est en outre résolu que

*Il est résolu* que l'Église épiscopale soutienne les objectifs d'une aide élargie à l'immigration pour les jeunes, tels qu'ils sont décrits dans l'Action différée pour les arrivées d'enfants (DACA) ; et il est en outre résolu que

*Il est résolu* que l'Église épiscopale plaide, par l'éducation, la communication et la représentation auprès des autorités législatives, en faveur du maintien du statut de protection temporaire (TPS) pour toutes les personnes fuyant ou résidant actuellement aux États-Unis et cherchant à se protéger contre la violence, les catastrophes environnementales, la dévastation économique, les abus culturels ou d'autres formes d'abus.

*Il est résolu* que l'Église épiscopale plaide en faveur de l'examen et de la mise en œuvre par le Congrès d'une réforme globale de l'immigration qui permettra à des millions d'immigrants sans papiers qui ont établi des racines aux États-Unis et qui sont souvent des parents et des conjoints de citoyens américains d'avoir une voie vers la citoyenneté et vers une intégration sociale et économique complète aux États-Unis.

Cette proposition de résolution a été adoptée par acclamation, et le secrétaire a été autorisé à présenter ces propositions au bureau de la Convention générale.

Une discussion ouverte a suivi sur les rapports du livre bleu pour la Convention générale de 2018.

En l'absence d'autres questions à traiter par le Synode, la vice-présidente Rosalie Simmonds Ballentine, Esq. a été invité à diriger le Synode dans une prière de clôture, après quoi le Synode a été ajourné sur consentement à 11 h 57.

Respectueusement soumis,

Paul Ambos  
Secrétaire